



DÉCLARATION LIMINAIRE

CTPM du 17 MARS 2011

L'UNSA s'est interrogée et s'interroge sur la signification réelle du vocable devenu un leitmotiv, qui nous paraît dévoyé : le dialogue social.

Effectivement, l'étymologie de l'expression vient du latin « dialogus » : entretien philosophique soit : une conversation entre deux ou plusieurs personnes visant à **trouver un terrain d'entente**.

Aujourd'hui dans la fonction publique, son synonyme est un acronyme : RGPP !

Une seule volonté affichée : démanteler le service public avec une constance certaine ! Comme pour les châteaux de cartes, le gouvernement retire les cartes situées à la base de l'édifice (par la réduction drastique des effectifs et le brouillage des missions) dans le seul but de faire la démonstration de l'inefficacité des services et du « service rendu » et ainsi de justifier l'externalisation des missions confiées à des organismes soit disant plus compétents.

La logique comptable prend ainsi tout son sens, sans que la démonstration d'économies substantielles soit véritablement réalisée, constat que la Cour des comptes rendait public dans le volet financier de son rapport fin 2010.

Trois ans après le lancement de la RGPP, il ne s'agit que :

- de gratter,
- de raboter,
- de rogner sur tous les fronts des effectifs, les missions sont dissimulées sous les termes : mutualiser, coordonner, fusionner...

Les DIRECCTE et leur mise en place en sont un exemple et nous constatons tous les jours et à tous les niveaux comme un résumé à la Prévert :

- ***Management supérieur inégal : entre potentat local et perte d'autonomie pour d'autres ;***
- ***Relogements et déménagements ;***
- ***Agglomérat de structures différentes ;***
- ***Pas de pédagogie de l'écoute et de la transparence dans les décisions prises auprès des agents***
- ***Conditions de travail aggravées et non reconnaissance des missions : les entretiens professionnels en sont un des révélateurs,***

L'UNSA insiste à nouveau sur le fait qu'une formation idoine soit mise en place partout : évaluer un collaborateur est un exercice difficile et délicat ;

- ***Rejet de l'Autre et perte des repères par les missions supprimées : qui fait quoi ? A quoi je sers ?***
- ***Souffrance au travail en désespérance et réponses insuffisantes sauf technocratiques.***

La création des DIRECCTE, le 15 février 2010, donne sens aux instructions émanant de la DGT sur « la ligne hiérarchique au sein de l'inspection du travail ».

Pour la première fois et depuis des décennies, le ministère en charge du travail ne dispose plus de ses propres services déconcentrés. La politique du travail, décidée par le ministre du travail et son administration centrale (DGT), doit être mise en œuvre par les DIRECCTE et leurs unités territoriales qui ne sont plus sous l'autorité unique du ministre en charge du travail.

A peine un mois, après l'installation des DIRECCTE tombe l'instruction DGT du 12 mars 2010 qui n'est pas anodine.

En effet, les agents de contrôle de l'inspection du travail se trouvent désormais placés sous l'autorité administrative d'agents qui peuvent ne pas être issus du corps de l'inspection du travail.

La note du 13 décembre 2010 renforce celle précitée et définit les contours de la ligne hiérarchique, et de son organisation : autant dire que cette note a connu un « vrai succès » si nous en jugeons par les réactions multiples dans les services !

Plus spécifiquement, le positionnement des contrôleurs du travail au sein des sections pose de nombreuses questions.

Le ressentiment exprimé par ces collègues est vif, au regard de leur revendication portée depuis trois ans « pour une juste reconnaissance », qui se heurte à la volonté ferme de l'administration pour les déqualifier définitivement dans leur pratique professionnelle et pour justifier leur entrée dans le NES, qui leur interdit, toute réelle revalorisation.

Enfin l'UNSA appelle l'attention avec fermeté sur l'installation tardive du CTPS des DIRECCTE, issu de la consultation référendaire tenue le 19 octobre dernier, alors que de nombreux CTPR se sont déjà réunis et que le rôle de cette nouvelle instance dans le pilotage et la coordination doit être réalisé au plus vite, en concertation avec les partenaires sociaux au vu des orientations différentes prises par certaines DIRECCTE...

A moins que le but soit de se diriger vers une fonction publique à l'allemande notamment, où chaque Land a sa stratégie et ses options administratives.

Mais l'ensemble des échanges devrait s'inscrire dans un dialogue social de qualité... !

Je vous remercie.

